



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**21/11/2023**

**Présents** : M. ROUX Alain, M. HENON Christian, Mme NOIR Magali, Mme ROMAND Sophie, Mme RICHARD Fanny, M. LOPEZ CONTRERAS Jean-Louis, M. PONCET Jean-Paul, M. GUFFON Alain.

**Étaient absents excusés** : M. MASSARIA Vincent, M. MARCHAND Rémi, Mme NOEL Sylviane.

**Secrétaire de séance** : Mme NOIR Magali

Début de la séance à 18h15

## **1 - Approbation de la Convention Intercommunale d'Attribution 2022 – 2028**

Les évolutions législatives, regroupées sous le terme générique de « réforme des attributions » répondent aux enjeux suivants :

- Simplifier les démarches des demandeurs de logement social
- Instaurer un droit à l'information des demandeurs
- Favoriser l'égalité des chances demandeurs et la mixité sociale
- Mettre en œuvre une politique intercommunale et partenariale de la gestion des demandes et des attributions

La 2CCAM est dotée d'un Programme Local de l'Habitat approuvé et comprend un quartier prioritaire au titre de la Politique de la ville (QPV). Elle a dès lors pour obligation de mettre en place cette réforme des attributions.

Cette Convention prend effet sur une durée de 6 ans (2022 – 2028) et recense 4 engagements qui s'articulent autour de 3 axes :

- Favoriser l'équilibre territorial de la population : développer une offre diversifiée et adaptée, renforcer existante renforcer l'attractivité de l'offre existante
- Favoriser le renouvellement et la diversité de la population dans le parc social
- Mettre en œuvre une démarche partenariale pour contribuer pleinement à atteindre les objectifs d'équilibre social et territorial

De ces trois axes sont issus quatre engagements liés aux volumes d'attributions de logement selon les publics. Les quatre engagements sont les suivants :

- 1 Un objectif minimal d'attribution de 30% (baux signés) en dehors des quartiers politique de la ville au quart des demandeurs de logements sociaux les plus pauvres (1er quartile) et aux ménages à reloger dans le cadre des opérations de renouvellement urbain
- 2 Un objectif minimal d'attribution de 75% (baux signés) dans les quartiers politique de la ville à des demandeurs de logements sociaux des quartiles 2-3-4
- 3 Un objectif minimal d'attribution de 25% (baux signés) à des demandeurs DALO ou à défaut, à des demandeurs prioritaires au titre de l'article L 441-1 du CCH et demandeurs concernés par des relogements en lien avec les opérations de renouvellement urbain
- 4 Favoriser les parcours résidentiels des ménages au sein du parc social.

Le Conseil Municipal approuve à 7 voix sur 8 la Convention Intercommunale du Logement du territoire communautaire.

## **2 - Adhésion au service « Cyber Premier Pas » du SYANE**

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de NANCY-SUR-CLUSES d'adhérer au service de cybersécurité « Pack Cyber Premiers Pas » proposé par le SYANE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'adhésion au service de cybersécurité « Cyber Premiers Pas », en application de la délibération du SYANE du 13 octobre 2022

Article 2 : approuve l'ensemble des modalités et conditions administratives, techniques et financières relatives au service « Cyber Premiers Pas », et notamment les dispositions financières telles que fixées au chapitre 4

Article 3 : autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'adhésion au service de cybersécurité « Cyber Premiers Pas »

Article 4 : autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, notamment financières

### **3 - Approbation et autorisation de signature d'une convention-socle**

Il est exposé aux membres du Conseil Municipal que la bibliothèque de la commune de Nancy-sur-Cluses bénéficiait, par convention, pour la période 2015-2022, des services offerts par la direction de la lecture publique du Conseil Savoie Mont Blanc (soutien à la création, au développement et à l'animation des bibliothèques).

Il est proposé de poursuivre ce partenariat avec le CSMB, au travers d'une convention-socle, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour toute la durée du nouveau PDLP. Cette convention-socle permet l'accès aux services proposés par la direction de la lecture publique du CSMB aux communes et groupements qui respectent le cadre réglementaire établi par la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer la convention-socle ci-annexée, valable pour toute la durée du nouveau Plan de développement de la lecture publique du CSMB, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **4 - Demande de subvention au titre de la DETR 2024 pour le projet de rénovation de l'école**

Vu la délibération du 12 septembre 2023 du conseil municipal portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'école ;

Considérant le projet communal de rénovation énergétique dans le bâtiment de l'école pour un montant hors taxe de 438 150 € ;

Considérant que ce projet est éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux ;

Considérant le plan de financement suivant :

<b>DEPENSES HT</b>		<b>RECETTES HT</b>		<b>Taux</b>
Bâti	255 240 €	DETR	163 520 €	37,3 %
Système CVC + chauffage	144 960 €	Région Bonification	92 000 € 35 000 €	29 %
Eclairage	37 950 €	Syane	60 000 €	13,7 %
		Autofinancement	87 630 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>438 150 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>438 150 €</b>	<b>100 %</b>

Le Conseil municipal, après avoir délibéré sollicite une aide financière de la DETR dans le cadre de l'appel à projet 2024 et s'engage à respecter les conditions du règlement de l'appel à projet

## **5 - Adhésion au service de Mutualisation Numérique Communale et Scolaire (MNCS)**

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de NANCY-SUR-CLUSES d'adhérer au service de Mutualisation Numérique Communale et Scolaire (MNCS), en choisissant le niveau de service achats mutualisés et le numérique communal et scolaire,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de NANCY-SUR-CLUSES d'adhérer au groupement de commandes pour l'acquisition d'équipements numériques et services associés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 : Approuve l'adhésion au service de Mutualisation Numérique Communale et Scolaire (MNCS), ses modalités et conditions administratives, techniques et financières, et choisit le niveau de service achats mutualisés et le numérique communal et scolaire.

Article 2 : Approuve l'adhésion au groupement de commandes et les dispositions de la convention constitutive du groupement, pour l'acquisition d'équipements numériques et services associés, coordonné par le SYANE.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Christophe, notre agent communal, a effectué une formation sur le compostage du cimetière et le CACES E pour le tracteur.
- Suite aux dernières intempéries et en accord avec la société Véolia nous avons effectué un traitement supplémentaire à base de tablettes de chlore pour assurer la qualité de l'eau sur le réseau de Nancy et de Romme.
- Vendredi 24 octobre va avoir lieu la remise des dons récoltés dans le cadre d'octobre rose, à savoir 2 202 € distribués à 50/50 aux 2 associations : le comité de dépistage et les Fées Roses du Chal. Nous remercions l'association des Lou p'tious pour son aide précieuse et tous les bénévoles et participants.
- Une réflexion est en cours afin de mettre en place un multi-service pour nos ERP.
- Le 30 novembre aura lieu une réunion publique pour le devenir de la Cure.
- Les poubelles semi-enterrées à Romme sont fonctionnelles.
- Nous rappelons que pour des questions de sécurité sur l'ensemble du village et pour éviter des accidents où des problèmes de déneigement et assurer une bonne visibilité, la hauteur des arbres ou des haies aux abords des maisons doivent rester à des hauteurs raisonnables.
- Une réflexion est en cours sur la rénovation de la toiture de l'école.
- Les vœux du Maire seront le vendredi 26 janvier à 19h à la salle polyvalente.

Fin de séance 20h00